

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,
30, RUE DES CARRIÈRES.

1848

ÉTUDES SUR LES TYPES.

MAILLES FRAPPÉES A BRUGES, GAND ET YPRES.

Toute la numismatique belge depuis son origine jusqu'au XIV^e siècle reste encore à faire, nous disait dernièrement un numismate distingué. Il disait vrai; car non seulement le plus grand nombre de monnaies belges antérieures au XIV^e siècle sont restées sans attribution; mais celles que l'on a voulu déterminer ont encore très souvent une attribution douteuse, fautive ou inexacte. Ceci n'a rien d'étonnant lorsqu'on considère qu'une grande partie des monnaies belges de cette époque sont muettes ou portent des légendes tellement obscures et peu intelligibles qu'il est presque impossible de les déterminer.

Nous sommes déjà parvenu à fixer l'attribution de quelques-unes de ces mailles muettes au moyen de leur comparaison avec des sceaux communaux; mais il en reste encore un assez bon nombre à déterminer pour exercer la sagacité des numismates.

Nous avons eu occasion de dire, à ce propos, que chaque atelier monétaire avait son type particulier, type national, type traditionnel qui passa sur les monnaies frappées dans ces ateliers jusqu'à la fin du XIII^e siècle, et peut-être jusqu'au commencement du siècle suivant.

En partant de ce principe et en recherchant le type ou le

symbole particulier de chaque atelier monétaire, on parviendra très facilement au classement des mailles muettes encore à déterminer pour la Belgique.

Là où le type des sceaux communaux n'a pas été employé, il faudra se guider d'après les symboles des ateliers; car chacun d'eux ayant un type particulier, on doit avoir adopté un symbole quelconque, si on n'a pas employé le sceau communal de la ville.

Ce symbole découvert, il s'en suit nécessairement que toutes les monnaies qui en sont empreintes appartiennent à un seul et même atelier monétaire, bien entendu si elles sont frappées avant le XIV^e siècle. Ceci posé, voyons quels sont les symboles figurés sur les monnaies de Bruges, de Gand et d'Ypres.

Jusqu'ici on n'a pas encore trouvé et on ne trouvera probablement jamais des monnaies aux types des sceaux de ces villes (*), quoique ceux des villes flamandes d'un ordre inférieur aient eu cet honneur. Ne pourrait-on pas en conclure que ces villes avaient leurs types particuliers qui distinguaient leurs ateliers de la même manière que les sceaux des autres villes flamandes faisaient reconnaître les leurs? C'est ce que nous tâcherons de faire voir ici.

Ces types ou signes distinctifs ont été : pour la ville de Bruges le guerrier debout armé d'un bouclier et d'une épée; pour la ville de Gand le profil casqué; et pour la ville d'Ypres le triangle éléché.

(*) Nous en exceptons la ville d'Ypres dont le contre-sceau remplaça vers la 2^e moitié du XIII^e siècle le signe de l'atelier monétaire de cette ville.

Nous nous occuperons en premier lieu de l'atelier de Bruges.

BRUGES.

La maille au guerrier debout et à la croix cantonnée de B-R-V-G (1) est la preuve la plus évidente à invoquer pour démontrer que les monnaies de ce type ont été frappées à Bruges. Cette monnaie nous donne la clef de l'énigme, et nous autorise à restituer à l'atelier de cette ville toutes celles marquées au guerrier debout et portant ou non les lettres B-R-V-G.

Dire que le guerrier debout et armé d'un bouclier et d'une épée constitue le type de Bruges, c'est dire que ces monnaies appartiennent à différentes époques; c'est dire aussi que nous ne pouvons les attribuer toutes et indistinctement à Guillaume Cliton, comte de Flandre (1127-1128), comme on l'a fait jusqu'ici (2). Toutefois nous ne pensons pas qu'il soit possible de lui en attribuer une seule de toutes celles publiées et décrites jusqu'ici.

Vredius fut le premier à faire remarquer l'analogie qui existe entre le guerrier figuré sur ces mailles et celui qui se trouvait sculpté sur la pierre tumulaire de Guillaume Cliton (3). Les numismates se hâtèrent d'adopter la manière de voir de cet archéologue, et l'on s'empressa d'attribuer à

(1) HERMAND, *Histoire monétaire d'Artois*, pl. III, fig. 26.

(2) Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons eu connaissance du travail de M. Jonnaert, inséré dans les *Annales de la société d'Émulation de Bruges*, t. V, 2^e série, n^o 2, p. 157. Ce numismate y exprime la même opinion que nous.

(3) Voir VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 14 et 15.

Guillaume toutes les mailles à ce type, sans prendre attention aux différentes formes de croix dont leurs revers étaient empreints.

M. Deschamp semble admettre cette opinion en partie ⁽¹⁾ et M. Victor Duhamel l'a suivie ⁽²⁾.

En revendiquant pour Arras et St-Omer quelques-unes des mailles en question, M. Hermand prétendit aussi qu'il y en a parmi elles qui ont été frappées par Guillaume Cliton ⁽³⁾.

Nous ne pouvons partager cette manière de voir : parce qu'on n'allègue aucune preuve pour restituer quelques-unes de ces mailles aux ateliers d'Arras ou de St-Omer ; ensuite parce que les croix des revers ne permettent pas de leur assigner une époque si reculée que celle pendant laquelle régna Guillaume Cliton. Les croix des revers indiquent même que ces monnaies n'appartiennent pas toutes à la même époque, comme nous allons le faire voir.

La première de ces mailles, qui est, sans contredit, la plus ancienne de toutes celles qui ont été publiées, représente à l'avers un guerrier, à droite, tenant de la main droite une épée et de la main gauche un bouclier chevronné ; au revers : grande croix cantonnée de quatre globules, et traversant un grènetis entouré de huit perles ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Revue française*, année 1840, p. 446.

⁽²⁾ *Ib.*, année 1843, p. 441.

⁽³⁾ HERMAND, *Histoire monétaire d'Artois*, etc., p. 151.

⁽⁴⁾ DEN DUYTS, *Notice sur les anciennes monnaies des comtes de Flandres*, etc., faisant partie de la collection des médailles de l'université de Gand, 2^e édit., Flandre, pl. I, fig. 12 et 13, et *Revue française*, année 1840, pl. II, fig. 2.

Cette croix, comme nous l'avons déjà dit ⁽¹⁾, est celle qui fut employée par Henri de Courtenay, comte de Namur (1226-1228), et par Jeanne, comtesse de Flandre (1206-1244). Nul doute qu'elle n'appartienne à la même époque, et par conséquent au règne de cette comtesse. Si elle eût été frappée par Baudouin VIII, comme on le suppose généralement ⁽²⁾, la croix serait dans le genre des croix carlovingiennes ou au moins inscrite dans un grènetis comme l'étaient celles figurées sur les mailles flamandes du XII^e siècle.

Voyons maintenant si les armoiries ou les chevrons du bouclier ne s'opposent pas à notre opinion.

Les chevrons formaient les anciennes armoiries du Hainaut ⁽³⁾ avant que la maison de Hainaut ne parvint au comté de Hollande. Il est vrai que Baudouin VIII, en sa qualité de comte de Hainaut, portait ces armoiries sur son sceau; mais la comtesse Jeanne, en sa qualité de comtesse de Hainaut, devait porter les mêmes armoiries, et son premier époux, Ferrand de Portugal, les portait aussi sur son contre-sceau ⁽⁴⁾.

Or, si on peut attribuer cette maille au guerrier portant le bouclier chevronné, à Baudouin VIII, parce qu'il portait pareilles armoiries, on peut, par le même motif, la restituer à Jeanne et à son époux, Ferrand de Portugal.

(1) *Revue belge*, t. IV, p. 54.

(2) Voir SERRURE, *Notice sur le cabinet du prince de Ligne*, p. 190; HERMAND, *Histoire monétaire d'Artois*, p. 263, et l'article de M. Jounaert, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. V, 2^e série, n^o 2, p. 163.

(3) Voir la pl. VII, fig. 47, du t. IV de la *Revue belge*.

(4) VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 28.

Il faut donc se guider exclusivement au moyen de la croix du revers de cette maille. Cette croix appartient, comme nous l'avons déjà dit, au XIII^e siècle; la maille doit donc appartenir à la même époque.

Le type de l'avvers, de la même maille, démontre aussi qu'elle ne peut appartenir au comté de Hainaut, ainsi qu'on l'a supposé parfois (1). A quel atelier voudrait-on l'attribuer? Serait-ce à celui de Valenciennes, qui avait pour type spécial un signe local : le monogramme du Hainaut? Ou à celui de Mons, qui portait, pour marque distinctive, le sceau communal de cette ville? Évidemment, ces attributions ne sont pas possibles. Or, il paraît qu'aucun autre atelier ne fut mis en usage, par les comtes de Hainaut, pendant la première moitié du XIII^e siècle. Il faut donc forcément restituer cette maille à la ville de Bruges, attendu que les monnaies belges du XIII^e siècle portaient généralement le signe de la localité dans laquelle elles avaient été frappées. Ces signes étaient souvent, comme nous l'avons dit, pour le XII^e siècle, le symbole adopté par la ville, et, pour le siècle suivant, le sceau communal (2).

(1) Voir le Catalogue des monnaies du comté de Hainaut, dans le 1^{er} volume de la *Revue belge*, p. 2, et *Revue française*, année 1840, p. 446.

(2) Il y a nécessairement quelques exceptions à ces règles. Ainsi, le monogramme de Valenciennes figure sur des monnaies du XIII^e siècle; le péron de Huy se retrouve sur une monnaie du XII^e siècle; mais, hâtons-nous de le dire, il paraît que cette monnaie est de fabrique moderne. Nous ne l'avons jamais vue en nature, et nous raisonnons toujours d'après le dessin qui en a été publié.

Si l'on parvient à retrouver les signes locaux de chaque ville, il est probable qu'on pourra déterminer toutes les mailles du XII^e siècle. Nous entendons, par signes locaux, par exemple, le monogramme de Valen-

La seconde maille de Bruges, d'après l'ordre chronologique, est, selon nous, celle portant, à l'avvers, un guerrier à l'écu gironné, et, au revers, la croix cantonnée de quatre globules passant par un grènetis et séparant les lettres B-R-V-G (¹).

L'écu gironné, tenu par le guerrier, a fait supposer que cette maille fut frappée par Guillaume Cliton (1127-1128), qui, selon M. Serrure, portait de pareilles armes (²).

Nous ne dirons pas le contraire. Mais en ce qui concerne ces armoiries, ne figurent-elles pas également sur les mailles à la croix losangée (³), et qui appartiennent incontestablement à la seconde moitié du XIII^e siècle, comme le prouvent les plumets qui surmontent le casque du guerrier? Car nous ne croyons pas qu'on pourra nous citer un seul exemple d'un casque pareil qui appartient au XII^e siècle.

Il nous semble donc impossible de tirer de ces armoiries

ciennes, qui servit de marque en cette ville ; les rameaux qui ont eu la même destination à Douay. Ces signes figurèrent sur les poids et mesures de ces localités. Nous engageons les numismates à rechercher tous les signes de ce genre qui figurèrent sur les poids et mesures de toutes les villes belges. Ils nous mettront sur la voie de bien de découvertes. Nous croyons que la tour dégénérée ou le pont qui figure sur les mailles attribuées au Hainaut (Lelewel, pl. XX, fig. 41), représente un signe local de ce genre ; mais nous ne pensons plus que ces mailles appartiennent au Hainaut, comme nous l'avions supposé avec plusieurs numismates.

(¹) HERMAND, *Histoire monétaire d'Artois*, pl. III, fig. 29 ; la pl. et fig. de l'article de M. Jonnaert, cité ci-dessus.

(²) SERRURE, *Notice sur le cabinet du prince de Ligne*, p. 191.

(³) VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 15, fig. 4 ; DUBY, pl. LXXIX, fig. 1.

une conclusion quelconque pour fixer l'époque où ces mailles furent frappées (1).

La croix cantonnée de quatre globules, passant par un cercle et séparant les lettres B-R-V-G, nous semble appartenir au règne de la comtesse Jeanne, tant à cause de sa forme, qu'à cause de la manière dont elle divise les lettres du nom de la ville où elle fut frappée. On voit les noms des villes de Lille, de Courtray et de Dixmude inscrits de la même manière et les lettres également divisées, par la croix, sur les mailles frappées en ces villes, comme sur celle de Bruges. Les premières appartiennent, comme nous l'avons dit ailleurs, au règne de Jeanne ; celle de Bruges doit donc être attribuée également à cette comtesse.

Nous disons que la croix, telle qu'elle figure sur ces mailles, appartient à la comtesse Jeanne. En effet, avant son règne, on la voit entourée d'un cercle ou d'un grènetis ; pendant son règne, elle se dégagea de cette entrave et jeta ses branches à travers le cercle, jusqu'aux extrémités du flan de la monnaie ; elle devint en même temps plus élancée et plus maigre ; mais elle conserva toujours le cercle qui n'entoura plus que son centre et les quatre ou deux globules dont elle fut cantonnée.

Au commencement du règne de Marguerite, la croix

(1) Lorsque nous nions la portée que peuvent avoir ici les girons figurés sur les écus des guerriers, on nous demandera peut-être quelle signification nous voulons leur donner ? Nous répondrons que, sur les écus ou boucliers du XII^e et du XIII^e siècles, on voit très-souvent figurer de semblables ornements, sans que la personne qui les portait ait jamais eu des armoiries gironnées. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les bractéades publiées par M. Götz pour s'en convaincre à l'évidence.

devint pattée, en conservant toujours le cercle qui entourait son centre; vers la fin de son règne, le cercle disparut; la croix prit différentes formes : tantôt elle fut fleurdelisée, tantôt losangée, tantôt à doubles bandes, tantôt ancrée.

Cette manière de distinguer les croix doit puissamment contribuer à fixer l'attribution des monnaies qui en sont ornées (1).

La troisième maille offre encore à l'avant le même guerrier, et au revers la croix fleurdelisée (2) qui figure sur les monnaies de Marguerite de Constantinople (1244-1280) et de ses contemporains; nous croyons pouvoir en conclure que cette comtesse a fait frapper les mailles de ce type. Ce n'est donc pas sans motif que M. Lelewel regarde comme beaucoup plus modernes, qu'on ne le croit vulgairement, les mailles marquées à la croix fleurdelisée (3).

La quatrième, la cinquième et la sixième, portent toujours à l'avant le même type, c'est-à-dire un guerrier tenant un écu gironné ou un écu au lion; au revers une croix losangée

(1) Il va sans dire que cette manière de distinguer les croix ne peut nous conduire qu'à des résultats approximatifs; car il est possible que les comtes et comtesses de Flandre en se succédant l'un à l'autre auront imité, sur leurs premières monnaies, les types des croix adoptées par leurs prédécesseurs immédiats; ainsi la comtesse Jeanne peut avoir fait figurer sur ses premières monnaies la croix inscrite dans un cercle; Marguerite pourrait également avoir empreint ses premières monnaies de la croix longue et raide, ayant le centre entouré d'un grènetis.

(2) HERMAND, pl. III, fig. 27, 28 et 50; LELEWEL, pl. XX, fig. 17; Article de M. JOHNAERT, fig. 4; DUBY, pl. LXXIX, fig. 5 et 4; DEN DUYS, 2^e édit., *Flandre*, pl. I, fig. 4.

(3) LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 274; M. Hermand, attribue les mailles d'Arras, ayant au revers la même croix, à Robert I^{er}, comte d'Artois (1257-1250).

cantonnée de quatre fleurs ⁽¹⁾, ou de quatre coquilles ⁽²⁾ ou des lettres R-O-B-T ⁽³⁾. Ces mailles nous semblent appartenir à la fin du XIII^e siècle, tant à cause de la croix losangée, qui appartient à cette époque, qu'à cause de la forme du casque surmonté de plumets qui ne furent en usage que vers la fin du XIII^e siècle. On s'en convaincra très-facilement en comparant la forme des casques de ces mailles avec les casques gravés sur les sceaux seigneuriaux de cette époque. Les fleurs qui cantonnent la croix losangée n'apparaissent généralement sur les monnaies que dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Ces mailles pourraient donc fort bien être attribuées à Marguerite et à Gui, comte de Flandre (1280-1305).

GAND.

La ville de Gand eut aussi son type particulier.

Ce type fut, nous l'avons déjà dit, le profil casqué, tourné à gauche, comme l'indiquent les légendes de quelques mailles de cette espèce ⁽⁴⁾.

La monnaie la plus ancienne connue au type de l'atelier de Gand est une maille publiée par M. Rondier ⁽⁵⁾. A l'avvers

⁽¹⁾ LELEWEL, pl. XX, fig. 18 ; HERMAND, pl. III, fig. 29 ; DUBY, pl. LXXIX, fig. 1 et 2.

⁽²⁾ Article de M. Jonnaert, fig. 2.

⁽³⁾ *Ibid.*, fig. 5. M. Jonnaert croit que le nom de ROBT (Robertus) désigne ici Robert de Jérusalem (1095-1111). Il est évident que cette monnaie appartient à la fin du XIII^e siècle, comme le démontre la croix losangée ; nous doutons que les comtes de Flandre aient fait jamais inscrire leur nom entre les cantons de la croix du revers de leurs monnaies.

⁽⁴⁾ Voir HERMAND, *Histoire monétaire*, p. 143.

⁽⁵⁾ *Revue française*, 1844, p. 420.

se trouve le profil casqué entouré d'un grènetis et de la légende : + G ◦◦ A ◦◦ N ◦◦ T ; au revers une croix pattée échanerée aux bouts, cantonnée de quatre globules et entourée d'un grènetis avec la légende : PH. COMES.

M. Rondier l'attribue avec raison à Philippe d'Alsace (1168-1191). Le type de la croix et le nom du comte (*philippus*) ne peuvent laisser le moindre doute sur cette attribution.

Une autre maille au même type, avec la légende : B. COMES a été publiée par M. Lelewel (1) et fut attribuée par ce savant à Baudouin IX, comte de Flandre (1194-1206), attribution que l'on ne peut sérieusement contester.

On pourra peut-être attribuer à Baudouin VIII (2), comte de Flandre (1194-1206), la même maille portant à l'avvers le profil casqué avec GANT, et au revers la croix entourée d'un cercle et cantonnée de quatre globules, avec le nom du monétaire GEROLF, que M. Verachter regarde comme celui d'un prince (3).

La comtesse Jeanne modifia le type de l'avvers, qui suivit absolument les modifications de la croix du revers, dont nous avons parlé tantôt. Le profil casqué se dégagait du grènetis qui l'entourait; elle négligea la légende au revers;

(1) *Numismatique du moyen âge*, pl. XX, fig. 15; VERACHTER, *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, cahier n° 5, pl. I, fig. 5; DEN DUYS, 2^e édit., pl. II, fig. 18.

(2) Il semble que la manie des comtes de Flandre de négliger leurs noms sur leurs monnaies provient de ce que des femmes régnèrent sur ce comté. On ne connaît jusqu'ici aucune maille au nom de Marguerite d'Alsace, ni de Jeanne. Marguerite l'inscrivit sur sa grosse monnaie.

(3) VERACHTER, *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, cahier n° 5, p. 57, pl. I, fig. 4. Voir aussi la *Revue*, t. I, p. 155.

elle employa la croix élançée passant par le grènetis et séparant les lettres G A N T ⁽¹⁾. L'analogie de ces monnaies avec celles qui semblent pouvoir être attribuées à cette comtesse, est trop frappante pour insister plus longtemps sur ce point.

On pourra lui attribuer, pour le même motif, la maille à la croix séparant les lettres G-N-A-T ou G A N T en crucifère ⁽²⁾.

Les mailles au même type et à la croix ancrée et à la croix à doubles bandes ⁽³⁾ appartiennent probablement au règne de la comtesse Marguerite de Constantinople (1244-1280) ou peut-être à celui de Gui (1280-1305) pendant les règnes desquels ces croix furent généralement adoptées sur les monnaies des princes, leurs contemporains ⁽⁴⁾.

Avec la fin du règne de Gui finit aussi celui des anciens types nationaux pour faire place à des types nouveaux et même entièrement étrangers au comté de Flandre.

(1) LELEWEL, pl. XX, fig. 13; VERACHTER, *ibid.*, pl. I, fig. 2. On connaît de Jeanne une maille de fabrique moderne imitée de celle de Baudouin et sur le revers de laquelle on lit : I. COMIT. Il est évident que le malencontreux numismate, qui l'a fait fabriquer, s'est trompé sur la forme de la croix qu'il a, par mégarde, fait inscrire dans un grènetis au lieu de faire passer ses branches jusqu'au bord de la monnaie. Voir cette maille, dans DEN DUYTS, pl. II, fig. 19.

(2) VERACHTER, *ibid.*, fig. 5.

(3) VERACHTER, *ibid.*, fig. 1; DEN DUYTS, *ibid.*, fig. 1; LELEWEL, pl. XX, fig. 14.

(4) M. Hermand pense que le type du heaume disparut définitivement des mailles de Gand, lorsque la comtesse Marguerite fit fabriquer, dans cette ville, ses grosses monnaies. Nous ne le croyons pas, parce que non seulement Marguerite a continué de frapper des mailles dans plusieurs villes de Flandre, mais aussi son successeur Gui. Nous ne voyons donc pas de motif pour lequel cette comtesse aurait cessé de battre des mailles à Gand, tandis qu'elle en faisait fabriquer ailleurs.

YPRES.

Le type de l'atelier d'Ypres fut un triangle éléché, comme l'indiquent suffisamment les mailles portant au revers les lettres IPRA.

La maille la plus ancienne, que nous connaissons à ce type, porte un triangle éléché inscrit dans un cercle qui est entouré, à son tour, de quatre perles et de quatre étoiles. Au revers se trouve une croix cantonnée de quatre globules, et inscrite dans un cercle, autour duquel on lit les lettres *I*P*R*A (1).

Les cercles entourant le triangle éléché et la croix nous portent à croire que cette maille est antérieure au règne de la comtesse Jeanne, et nous engageant à lui assigner la fin du XII^e siècle. La ressemblance de son type avec celui des mailles frappées à Gand vers la même époque, nous semble un autre témoignage difficile à récuser. On y voit également des cercles entourer le profil casqué et la croix cantonnée de quatre globules, inscrite dans un grènetis.

La seconde maille au type d'Ypres et entièrement muette, a été attribuée par M. Lelewel à la ville de Lille (2); mais sa ressemblance avec le type des monnaies d'Ypres est trop évidente pour nous refuser à la restituer à cette ville, puisque les mailles qui paraissent avoir été frappées à Lille vers la même époque que le fut celle-ci à Ypres, portent pour caractère distinctif un triangle entouré de trois fleurs de lis (3).

(1) LELEWEL, *Type Gaulois*, pl. XII, fig. 45.

(2) *Numismatique du moyen âge*, t. III, p. 272, où elle est gravée.

(3) Voir l'atlas de la *Numismatique du moyen âge*, par M. LELEWEL, pl. XX, fig. 21.

Nous les croyons frappées vers la même époque, parce que les figures dont sont empreintes l'une et l'autre de ces monnaies sont dégagées du cercle, et parce que les croix traversent le cercle ou le grènetis qui entoure leurs centres. Ce qui nous porte à croire qu'elles appartiennent au règne de la comtesse Jeanne.

Les mailles au même type du triangle éléché, mais à la croix pattée et cantonnée des lettres IPRA (1), semblent appartenir au règne de la comtesse Marguerite de Constantinople à cause de la forme de la croix.

C'est, paraît-il, sous son règne que le type des monnaies d'Ypres fut changé et que l'on adopta le lion dans un écusson triangulaire, qui forma le contre-sceau de cette ville, comme nous l'avons dit ailleurs.

C. PIOT.

(1) DEN DUYTS, pl. I, fig. 5; LELEWEL, *ibid.* Notes, p. 524, fig. 5. M. SERRURE, dans sa *Notice sur le cabinet du prince de Ligne*, p. 205, cite une maille d'Ypres, ayant à l'avant : un lis dans un écu ; au-dessus et des deux côtés un anneau ; au revers : la croix coupant I-P-R-A. L'apparition du lis dans un écu à Ypres nous semble un fait inexplicable ; cette fleur n'a rien de commun ni avec l'ancien type d'Ypres, c'est-à-dire le triangle éléché, ni avec le contre-sceau de cette ville.
